

**M. PORATEUR SUPPLÉANT:** A l'ordre! L'honorable député ne peut étudier les articles du projet de loi en ce moment. Il doit restreindre ses observations au principe à la base du bill.

**M. CHURCH:** En principe, Votre Honneur a raison, mais c'est là une distinction très spécieuse. Vous noterez qu'on a écrit cité de Montréal avec un c minuscule. C'est là où je veux en venir. Je prierais Votre Honneur de jeter un coup d'œil sur le projet de loi. Vous êtes un avocat distingué. On a écrit cité de Winnipeg avec un c minuscule.

**M. PORATEUR SUPPLÉANT:** Je dois demander à l'honorable député de s'en tenir au principe dont s'inspire le projet de loi. S'il est des dispositions qu'il ne prise pas, il pourra formuler ses objections au moment voulu.

**M. CHURCH:** Vous avez peut-être raison. N'empêche qu'on a écrit cité de Toronto avec un c minuscule. C'est à cela que je m'oppose.

**M. PORATEUR SUPPLÉANT:** A l'ordre! J'ai déjà signalé à l'honorable député que le Règlement lui interdit de discuter à ce stade les articles du projet de loi. Je lui demande encore une fois de s'en tenir au principe à la base du projet de loi et de s'abstenir d'en discuter les articles.

**M. CHURCH:** Vous avez raison, Votre Honneur. Je fais toutefois observer qu'un député a le droit de discuter tous les bills qui nous sont présentés mais que la rédaction par trop négligente du présent bill nous en empêche. Je veux parler de l'exposé des motifs. On ignore tout de la grammaire dans une autre partie de l'édifice qu'il conviendrait de désigner par un petit "s". Je n'aimerais rien mieux que me borner au principe dont s'inspire le bill mais, précisément parce que je ne peux discuter le principe qu'il consacre, j'hésite à en dire quoi que soit car, à vrai dire, le bill ne s'inspire d'aucun principe. Je n'ai jamais trouvé de principe dans les bills qui nous viennent de l'autre extrémité de l'immeuble. Je soutiens que le présent projet de loi n'est pas du ressort du Parlement. Il n'a aucune raison d'être. A-t-il été rédigé à la demande d'une université? Non. Si l'on veut adopter le projet de loi dans sa forme actuelle, eh bien, soit, qu'on l'adopte.

**M. F. E. LENNARD (Wentworth):** Je ne suis nullement d'accord avec l'honorable député de Broadview (M. Church). Il affirme que cette association n'a donné de résultats satisfaisants en aucune province, et qu'aucun organisme provincial de ce genre n'a été efficace. Je lui ferai remarquer que l'Asso-

[M. Church.]

ciation des optométristes de l'Ontario a fait ses preuves et qu'assurément elle donne de bons résultats.

L'honorable député a déclaré qu'il ne voudrait pas consulter un optométriste et que, à son avis, personne d'autre à la Chambre ne voudrait en consulter un. Pour ma part, je me suis toujours adressé à des optométristes, et je puis certifier que plus de la moitié des membres de la Chambre qui portent des verres sont aussi des clients d'optométristes.

Je suis las d'entendre continuellement des propos inconsidérés, et c'est pour ce motif que je ne prends pas plus souvent la parole moi-même. (*Exclamations*)

**M. PORATEUR SUPPLÉANT:** A l'ordre! L'honorable député voudra bien s'abstenir de toute observation comportant une censure à l'adresse de tous les honorables députés.

**M. LENNARD:** Je n'en dirai pas plus long. Je me contenterai d'affirmer que ce projet de loi est louable. Il vise un organisme utile et la Chambre se doit de l'adopter sans tarder.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2e fois.)

#### LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le vendredi 9 avril, sur la motion de M. Rinfret tendant à la 2e lecture du bill n° 8 concernant la Compagnie de téléphone Bell du Canada.

**M. WILLIAM BRYCE (Selkirk):** J'ai quelques observations à formuler à propos de ce projet de loi. Mon compagnon de pupitre, qui avait la parole au moment de l'ajournement du débat vendredi dernier, n'est malheureusement pas en mesure d'assister à la séance de ce soir. C'est pourquoi je me propose de reprendre ses observations au point où il les a laissées.

Ce qui frappe le plus quiconque examine le projet de loi à l'étude, c'est l'énorme montant qu'il comporte. Je ne m'explique pas comment on peut avoir besoin de pareille somme. Ceux qui ont le plus contribué à porter mon attention sur cette mesure sont, je crois, l'honorable député de Davenport (M. MacNicol) et son collègue de Broadview (M. Church), deux hommes qui ont passé leur vie au service du public et qui sont des plus renseignés en matière de transport, d'énergie électrique, de communications et même d'irrigation. Leurs discours m'ont fort impressionné. L'honorable député de Davenport nous a dit à quel point le service téléphonique laissait à désirer à Toronto.